C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 10 février 2024, à 14 h en présentielle et par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer

Madame la conseillère Barbara McDonald
Messieurs les conseillers :
Monsieur Éric Lessard
Monsieur Philippe Couture
Monsieur Peter Richardson
Monsieur Jean Cloutier
Monsieur Christian de Varennes

Madame Stéphanie Carriere, directrice générale est également présente.

Ouverture de la séance, constatation du quorum et mot d'ouverture de la mairesse de la municipalité à 14 h;

1. Résolution 2024-02-12 - Adoption de l'ordre du jour;

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;
3. Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 janvier 2024;
4. Ratification des paiements exécutés par chèque;
5. Rapports de la Mairesse :
- *Lac-Tremblant-Nord;*
- *Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;*
- *Mont-Tremblant;*
- *Rapport des comités Agglo.*

6. Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;
7. Règlements :
7.1 Avis de motion : projet de règlement 2024-01 sur le traitement des membres du conseil municipal.
7.2 Dépôt de projet de règlement 2024-01 sur le traitement des membres du conseil municipal
8. Administration :
8.1 Installation de la fibre optique au bureau municipal;

8.2 Approbation de l'état pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2024;
8.3 Signature entente intermunicipale pour fourniture se de services pour le partage d'une ressource en matière de permis et inspection
8.4 Toponymie d'un chemin privé dans le domaine de la Grande Ourse
8.5 Signature d'offre de services professionnelles avec firme d'urbanisme pour l'année 2024
9. Rapport des comités :
9.1 Comité des finances et administration :
9.1.1 États des revenus et des dépenses pour la période se terminant 31 janvier 2024.
9.2 Comité consultatif en urbanisme : N/A
10. Acceptation de correspondance; Correspondance de la Conservation du Lac Bibite; Correspondance de M. Nadon, Correspondance de M. I. Rankin;
11. Affaires nouvelles;
12. Période d'intervention des membres du conseil;
13. Deuxième période de questions;
14. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.**

3. **Résolution 2024-02-13 - Séance ordinaire du 20 janvier 2024**

PRENANT ACTE QU'une copie des procès-verbaux ont été remis à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. **Résolution 2024-02-14 - Ratification du journal de décaissement**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1er au 31 janvier, 2024 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 58 307.19 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. Rapports de la Mairesse :

- Lac-Tremblant-Nord;
- Conseil des Maires de la MRC des Laurentides;
- Ville de Mont-Tremblant; et
- Rapport des comités Agglo.

6. **Résolution 2024-02-15 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Barbara McDonald

ET RÉSOLU :

DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 12 février 2024 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7. Règlements :

7.1 Avis de motion : Projet de règlement 2024-01 sur le traitement des membres du conseil municipal

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Jean Cloutier qu'il y aura adoption du projet de règlement 2024-01 sur le traitement des membres du conseil municipal, déposé séance tenante.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement 2024-01 sur le traitement des membres du conseil municipal, et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

7.2 Résolution 2024-02-16 - Dépôt du projet de Règlement 2024-01 sur le traitement des membres du conseil municipal

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été régulièrement donné séance tenante;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent projet de règlement a été transmise à tous les membres du conseil municipal avant ce jour, une dispense de lecture est accordée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Christian de Varennes

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le projet de règlement soit déposé.

8. Administration

8.1 Résolution 2024-02-17 - Installation de la fibre optique au bureau municipal

CONSIDÉRANT l'existence de la Fibre Optique à proximité du bureau municipal;

CONSIDÉRANT les avantages associés avec le branchement à la Fibre Optique avec le réseau et les services offerts par la MRC des Laurentides, plus précisément en hébergement, archivage, en TI, en sécurité et en téléphonie;

CONSIDÉRANT le paiement à la MRC des quotes-parts pour ces services;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Eric Lessard

ET RÉSOLU :

DE procéder au branchement de la fibre optique, et de se connecter au réseau de la MRC des Laurentides et bénéficier des services offerts par eux pour un coût total de 7 539,04$;

DE MANDATER la directrice générale, Stephanie Carriere, à signer tout contrat afin de procéder au branchement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉÉ.

8.2 Résolution 2024-02-18 - Approbation de l'état pour la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes 2024

CONSIDÉRANT que des taxes ainsi que d'autres sommes dues sont impayées sur certains immeubles de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire protéger ses créances;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait tous les efforts raisonnables pour retrouver l'adresse exacte du propriétaire et l'aviser des faits pertinents;

CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière de la Municipalité a préparé un état pour ces immeubles en défaut de paiement de taxes au cours du quatrième mois précédent le 6 juin 2024 conformément à l'article 1022 du Code Municipal du Québec, RLRQ c. C-27.1;

CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière de la Municipalité doit transmettre à la MRC des Laurentides un extrait de l'état conformément à l'article 1023 du Code Municipal du Québec, RLRQ c C-27.1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve l'état des immeubles à mettre en vente pour défaut de paiement de taxes portant les inscriptions :

MATRICULE	LOT	ADRESSE
1721-08-9894-0-000-0000	5011389	Chemin des Rondins

QUE ledit état soit transmis à la MRC des Laurentides pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes conformément au Code Municipal du Québec RLRQ c C-27.1;

ET QUE la directrice générale soit mandatée à représenter la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 6 juin 2024, afin d'enchérir ou d'acquérir les immeubles, s'il y a lieu, pour un montant égal à celui des taxes, en capital intérêts et frais ainsi qu'un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rand antérieur ou égal à celui des taxes municipales, conformément à l'article 1038 du Code Municipal du Québec, RLRQ c C-27.1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.3 Résolution 2024-02-19 - Signature d'une entente intermunicipale pour la fourniture de services pour le partage d'une ressource en matière de permis et inspection

ATTENDU QUE le milieu municipal connaît un contexte de pénurie de main-d'œuvre particulièrement marquée;

ATTENDU QUE toutes les municipalités n'ont pas les besoins ni les ressources afin d'offrir des postes attractifs à des ressources en permis et inspection;

ATTENDU QUE dans ce contexte, le partage de ressource est la solution la plus efficace, efficiente et à moindre coût;

ATTENDU QUE de nombreuses municipalités ont exprimé leur désir de miser sur le partage de ressources, notamment en matière de permis et inspection;

ATTENDU QUE le volet 4 du programme Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale prévoit une aide financière pour les initiatives de de coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les embauches de ressources partagées feront l'objet de demandes financières au volet 4 du FRR et que le coût horaire résiduel à la carte de ces ressources sera, si l'aide financière est accordée, très avantageux ;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Ivry-sur-le-Lac, de Lanthier, de Val-des-Lacs, de Val-Morin, de Lac Supérieur, de Brébeuf, de Val-David, de Arundel et de Sainte-Lucie-des-Laurentides et la MRC des Laurentides ont présenté un projet de partage de ressources en permis et inspection, dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

QUE Le conseil de la municipalité de Lac Tremblant Nord s'engage à participer au projet de partage de ressources en inspection municipale et à assumer une partie des coûts (utilisateur payeur);

QUE Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE Le conseil nomme la Ivry-sur-le-Lac organisme responsable du projet;

QUE Le conseil autorise Stephanie Carriere et Kimberly Meyer à signer l'entente de coopération intermunicipale et tous les documents s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.4 Résolution 2024-02-20 - Toponymie d'un chemin privé dans le domaine de la Grande Ourse

CONSIDÉRANT la construction du chemin privé sur le territoire de la municipalité dans le domaine de la Grande Ourse;

CONSIDÉRANT la nécessité de donner un nom au chemin;

CONSIDÉRANT la consultation avec le syndic des copropriétaires ayant construit le chemin;

CONSIDÉRANT l'opinion du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

QUE le chemin soit nommé chemin de la Grande Ourse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

8.5 Résolution 2024-02-21 - Signature d'offre de services professionnelles avec firme d'urbanisme pour l'année 2024

CONSIDÉRANT la nécessité de la municipalité d'avoir accès à des services professionnels;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnelles fournit par Hélène Doyon, urbaniste conseil, pour une banque d'heures pour l'année 2024 au montant de 8 250 $ plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT que seules les heures engagées dans le mandat seront facturées au client.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la signature de l'offre de services professionnelles de Hélène Doyon, Urbaniste Conseil;

DE MANDATER la directrice générale, Stephanie Carriere, à signer l'offre de services professionnelles fournit par Hélène Doyon, Urbaniste Conseil, pour un montant de 8 250 $ plus taxes applicables.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉE.

9. Rapport des comités

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 31 janvier 2024
9.2 Comité consultatif en urbanisme : S-O

10. Acceptation de correspondance : ***Correspondance de la Conservation du Lac Bibite; Correspondance de M. Nadon, Correspondance de I. Rankin.***

11. Affaires nouvelles :

12. Période d'intervention des membres du conseil :

13. Période de questions :

14. Résolution 2024-02-22 - Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Jean Cloutier

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit levée à 14 h 32. .

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Kimberly Meyer	Stephanie Carriere
Mairesse	*Secrétaire-trésorière*

ANNEXE 1

De : Conservation Lac Bibite [redacted]
Envoyé : 9 février 2024 12:57
À : Lac-Tremblant-Nord, Maire <maire@lac-tremblant-nord.qc.ca>
Cc : [redacted]>; Lac-Tremblant-Nord, Stephanie Carriere <directiongenerale@lac-tremblant-nord.qc.ca>
Objet : Update on road at Lac-Bibite

Dear Kim and council,

Checking in for our monthly update prior to tomorrow's council meeting. Please let us know if there has been a status update with respect to the road permit request.

Kind regards,

Ann for

--
CDLB

Conservation du Lac Bibite est un corps informatif représentant la voix des résidents, dans le but de préserver et protéger l'environnement du lac, d'une manière amicale.

Conservation du Lac Bibite is an informative body, created to be the voice of the residents in order to preserve and protect the lake environment, in a friendly manner.